

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'adoption par droit d'option du référentiel budgétaire et comptable M57, norme développée, à compter du 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M 14 pour le budget principal,
- **DÉCIDE** de conserver un vote par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **DÉCIDE** de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis,
- **DIT** que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées,
- **PRÉCISE** que pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500 € TTT, ces biens seront amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition,
- **PRÉCISE** que la norme développée s'appliquera à tous les budgets gérés actuellement par la Communauté de communes Yonne Nord en M14 à savoir : le budget principal ainsi que les budgets annexes « aérodrome » et « ZA Évry »,
- **DIT** que le règlement budgétaire et financier (RBF) sera proposé au Conseil communautaire au plus tard lors de la séance précédant celle du vote du premier budget relevant de cette nomenclature,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance,

le Président, Thierry SPAHN



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 29 septembre 2023 et de sa publication légale le 29 septembre 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>